



**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

Gap, le 5 juillet 2019

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

28, Rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Chantier RTE Haute-Durance : le comité stratégique s'est réuni ce vendredi 5 juillet 2019**

Comme chaque année, le comité stratégique du chantier RTE Haute-Durance s'est réuni ce vendredi 5 juillet 2019 à la préfecture des Hautes-Alpes. Il rassemble les services de l'État, l'entreprise Réseau de Transport d'Électricité (RTE), les parlementaires, le Conseil départemental et les communes concernées pour faire un point sur l'avancée du chantier.

- Ce comité a permis de partager les informations sur l'avancement de l'ensemble du chantier, tant la réalisation des travaux que les mesures de compensation environnementales et financières qui l'accompagnent.

**90 % des nouveaux pylônes sont installés** : 308 pylônes neufs ont été construits sur les 356 prévus et 109 pylônes anciens ont été démontés sur un total de 689 à enlever. Il reste à raccorder ces nouveaux pylônes et à déposer 167 km d'anciennes lignes aériennes. Trois lignes souterraines sont actuellement terminées en totalité.

**La remise en état des pistes forestières** est en cours et **les mesures compensatoires des impacts environnementaux** du projet ont progressé : restauration de la fonctionnalité de l'adoux de Barrachin, création d'îlots de sénescence, équipement de rapaces adultes et juvéniles en balise GPS pour identifier et résoudre les éventuels points de conflits entre le réseau électrique et les rapaces. D'autres mesures compensatoires doivent encore avancer.

Contacts presse : tél : 04 92 40 49 45 / 48 10 / 48 13 – [pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)



Prefet05

Dans le cadre du **Plan d'Accompagnement des Projets** des communes concernées par le projet de lignes à très haute tension, 2,3 millions d'euros de subventions ont été accordés sur les 6,8 millions d'euros réservés.

À ce jour, 37 millions d'euros de **retombées économiques** pour les entreprises du département ont été comptabilisées.

- **Un nouvel arrêté signé** : cette semaine, la préfète des Hautes-Alpes, Cécile BIGOT-DEKEYZER, a pris un nouvel arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Celui-ci tient compte du jugement du tribunal administratif du 8 août 2018 et des conclusions de la consultation publique, menée entre le 7 et le 22 juin 2019.

RTE s'est engagé à reprendre les travaux progressivement, dans le strict respect des calendriers écologiques permettant d'éviter ou de réduire au maximum les impacts sur les espèces protégées.

Pour mémoire, en l'absence d'une base juridique autorisant la reprise des travaux :

- L'arrêt du chantier ne permet pas d'achever le programme dont 90% des travaux sont déjà réalisés, et les 580 anciens pylônes et 167 km de lignes aériennes anciennes ne peuvent être démontés malgré la construction effective de nouveaux pylônes, faisant cohabiter les deux installations dans le paysage ;
- Le projet P7, fortement sollicité lors de l'enquête publique, ne peut être mis en œuvre, car comportant l'enfouissement des lignes en balcon de Serre-Ponçon, tout comme le projet d'enfouissement des lignes au niveau du plan de Phazy en visibilité du site de Mont-Dauphin ;
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux n'ont pas de cadre juridique ;
- Les projets des communes financés par le Plan d'Accompagnement du Projet sont mis en attente par RTE ;
- L'évaluation du préjudice visuel des particuliers, donnant droit à des compensations financières, est également suspendu ;
- Le déploiement de la fibre optique, devant être déposée sur les nouveaux pylônes en même temps que les lignes électriques, ne peut partout être réalisé ;
- Enfin, la sécurisation durable de l'alimentation électrique, notamment en période hivernale, ne peut être assurée.